

Dolorès RACINE
Commissaire-enquêtrice

***ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉSENTÉE PAR LE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME***

**Projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental :
Périmètre, mode et prescriptions environnementales envisagées
sur la commune d'Étalon avec extensions sur les communes de Crémery, Herly,
Liancourt-Fosse et Rethonvillers**



**Période d'enquête du 22/09/2025 au 24/10/2025
soit une période de 33 jours consécutifs**

Prescrite par Arrêté Départemental du 25/07/2025

**RAPPORT
de la commissaire-enquêtrice
désignée par décision N° E25000044/80 du 27/03/2025
de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

➤ 1 – GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LE PROJET	5
1.1 – L'objet de l'enquête	5
1.2 – Le cadre juridique	5
1.3 – Les étapes administratives en amont de l'enquête publique	5
1.4 – Historique du projet et détails de l'étude	7
1.6 – Composition du dossier d'enquête	13
➤ 2 – ORGANISATION DE L'ENQUÊTE	14
2.1 – Désignation du commissaire-enquêteur	14
2.2 – Arrêté d'enquête publique	14
2.3 – Réunions préparatoires	14
2.4 – Publicité de l'enquête	15
2.5 – Presse	15
2.6 – Mairie	15
➤ 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	16
3.1 – Durée de l'enquête et permanences	16
3.2 – Accueil du public – Climat de l'enquête publique	16
3.3 – Formalités d'ouverture et de clôture de l'enquête publique	16
3.4 – Contributions	17
3.5 – Observations émises	18
3.6 – Notification du procès-verbal de synthèse des observations	18
3.7 – Mémoire en réponse du pétitionnaire	18
3.8 – Conclusions	18

ANNEXES

GLOSSAIRE

PRÉAMBULE

Ce document est le rapport d'enquête publique.

Il vise à communiquer à l'autorité organisatrice les observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête publique, pour lui permettre d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé. Ce rapport, après la présentation succincte du projet, expose le déroulement de l'enquête, il reprend et analyse les observations formulées par le public, et le cas échéant, par la commissaire-enquêtrice.

Les conclusions, avis personnels et motivés de la commissaire-enquêtrice font l'objet du deuxième **document : Conclusions et avis motivés**.

Ces deux documents doivent pouvoir être lus séparément.

RAPPORT

➤ 1 - GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LE PROJET

➤➤ 1.1 – L'objet de l'enquête

L'ouverture de cette enquête publique est ordonnée par Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Somme. L'Arrêté départemental du 25/07/2025 prescrit l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur la commune d'Étalon avec extensions sur les communes de Crémery, Herly, Liancourt-Fosse et Rethonvillers.

L'autorité organisatrice est le département de la Somme, le siège de l'enquête est la mairie d'Étalon (80).

La présente enquête porte sur le périmètre, le mode d'aménagement et les prescriptions environnementales, elle a pour objet de recueillir l'avis du public.

➤➤ 1.2 – Le cadre juridique

Le projet répond aux exigences des textes législatifs et réglementaires suivants :

- Code de l'environnement : articles L.123-4 et suivants, R. 123-7 et suivants.
- Code rural et de la pêche maritime : articles L.111-2, L.121-1 à L.121-5, L.121-8, L.123-1 à L.123-35, L.124-1 à L.124-13 ; R. 123-9 à R. 123-12.
- Loi n° 2005-157 du 23/02/2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- Circulaire du 18/11/2008 relative à la prise en compte de l'environnement dans la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier.

➤➤ 1.3 – Les étapes administratives en amont de l'enquête publique

- ♦ 22 février 2017 : délibération de la commune sollicitant le Département d'initier une procédure d'aménagement foncier.
- ♦ 1er avril 2019 : le Président du Conseil départemental institue par arrêté la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) d'Étalon.
- ♦ 16 mars 2021 : le Département a organisé une réunion à la mairie d'Étalon en présence du maire et de son adjoint, pour discuter de la situation locale, des besoins particuliers concernant l'aménagement de ce territoire. Il s'agissait également pour les services départementaux d'informer des modalités de mise en œuvre d'une telle opération, des conditions de constitution d'une commission d'aménagement foncier, des différentes étapes de la procédure ou encore des calendriers prévisionnels de réalisation. À cette occasion une présentation a été diffusée aux intéressés pour expliquer le plus clairement possible les différentes étapes d'une opération d'aménagement foncier notamment le contenu de l'étude

préalable et des suites envisageables ainsi que le rôle des différents acteurs (commission, communes, Département, État, géomètre, bureaux d'étude...). Les travaux connexes ont été définis et décrits et la constitution et le fonctionnement d'une association foncière ont été explicités.

♦ 28 octobre 2021 : le Président du Conseil départemental constitue par arrêté la CCAF d'Étalon.

♦ 1er mars 2022 : CCAF1 : la première réunion de la CCAF s'est tenue en salle communale d'Étalon. Cette première CCAF été consacrée à la présentation du déroulement de l'opération d'aménagement foncier, au vote de l'opportunité d'engager une procédure d'aménagement foncier et à la définition de l'aire d'étude. Cette réunion a permis par ailleurs de mettre en place les mesures conservatoires retenues pour la durée de l'étude préalable et l'organisation de la sous-commission qui comprend les propriétaires et exploitants de la zone d'études. Les représentants des communes ainsi que tout acteur expert du territoire qui permettait d'apporter un éclairage et solution aux problèmes identifiés ont aussi été conviés aux sous-commissions.

♦ 7 juillet 2022 : le Président du Conseil départemental a signé un arrêté dit de « mesures conservatoires » soumettant à autorisation certains travaux jusqu'à l'ordonnancement de l'opération sur la base des décisions prises par la CCAF 1.

♦ 12 octobre 2022 : le 22 juin 2022, le Président du Conseil départemental de la Somme a saisi Madame la Préfète de la Somme, conformément au L121-13 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), afin que lui soit transmis dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier, le porter à connaissance de la commune d'Etalon.

Conformément à l'article L.121-13 et à la demande de la CCAF lors de sa première réunion, le Département a décidé de diligenter une étude d'aménagement qui dresse une analyse de l'état initial (structures foncières, occupations agricoles et forestière, paysages et espaces naturels, risques...). Ce document permet à la commission d'élaborer son périmètre d'aménagement foncier et de fixer des recommandations environnementales.

Le Département a donc lancé une procédure d'appel d'offre qui a permis de désigner le groupement A-GEO/EMERGENCE pour réaliser cette étude sur le territoire d'Étalon et étendue sur une partie des communes limitrophes par extension. Les années 2023 et 2024 ont ainsi été consacrées à la réalisation de l'étude d'aménagement. Le groupement A-GEO/EMERGENCE a analysé le territoire d'étude et rencontré l'ensemble des agriculteurs concernés par l'opération.

Des réunions de sous-commissions ont été organisées les 31/01/2023, 26/05/2023, 30/06/2023 et 07/07/2023 pour présenter et échanger sur les propositions contenues dans l'étude d'aménagement et constituer le périmètre d'aménagement foncier.

Les premières conclusions de l'étude d'aménagement ont abouti à l'intégration d'une partie des territoires des communes de Crémery, Herly, Liancourt-Fosse et Rethonvillers.

♦ 14 février 2025 : CCAF 2 : l'étude d'aménagement et ses conclusions ont été présentées aux membres de la CCAF.

Compte tenu du consensus qui s'est dégagé à l'issu de l'ensemble de toutes les réunions et de la présentation de l'étude, la CCAF a décidé de poursuivre l'opération d'aménagement foncier. Celle-ci a choisi parmi les différents types d'aménagement foncier présentés, de proposer la réalisation d'un Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE). La CCAF a également approuvé le périmètre et les propositions

environnementales présentés par le groupement A-GEO/EMERGENCE qui seront soumis à enquête publique.

À l'issue de cette réunion et au vu des points susvisés, la CCAF a émis un avis favorable pour saisir la Présidente du Conseil départemental de la Somme afin de soumettre le projet d'AFAFE et les propositions environnementales à une enquête publique conformément à l'article R.1212-21 du CRPM.

Le procès-verbal de cette 2ème réunion de la CCAF a été notifié à ses membres, à Monsieur le Préfet de la Somme, à Madame la Présidente du Conseil départemental et affiché en mairie.

♦ 2 juin 2025 : la commission permanente du Conseil départemental a décidé par délibération de soumettre à enquête publique le projet d'AFAFE envisagé sur le territoire d'Etalon avec extensions sur Crémery, Herly, Liancourt-Fosse et Rethonvillers.

➤➤ 1.4 – Historique du projet et détails de l'étude

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) d'Étalon constituée en date du 28/10/2021 souhaite étudier l'opportunité d'une opération d'aménagement foncier son territoire.

Conformément à l'article L.121-13 du CRPM, le département de la Somme donne une suite favorable à cette demande.

Conformément à la réglementation, une étude d'aménagement a été réalisée, celle-ci comporte :

- Une analyse de l'état initial du site et de son environnement, notamment paysager ;
- Toutes les recommandations utiles à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.

L'étude d'aménagement foncier, réalisée par le groupement A-GEO/EMERGENCE a pour but d'apporter des éléments d'appréciation objectifs à la CCAF afin qu'elle puisse se prononcer sur l'opportunité, le mode, et, le cas échéant, sur le périmètre d'aménagement, tout en conciliant :

- développement économique de l'activité agricole
- aménagement durable du territoire
- respect et amélioration de l'environnement

AVERTISSEMENT :

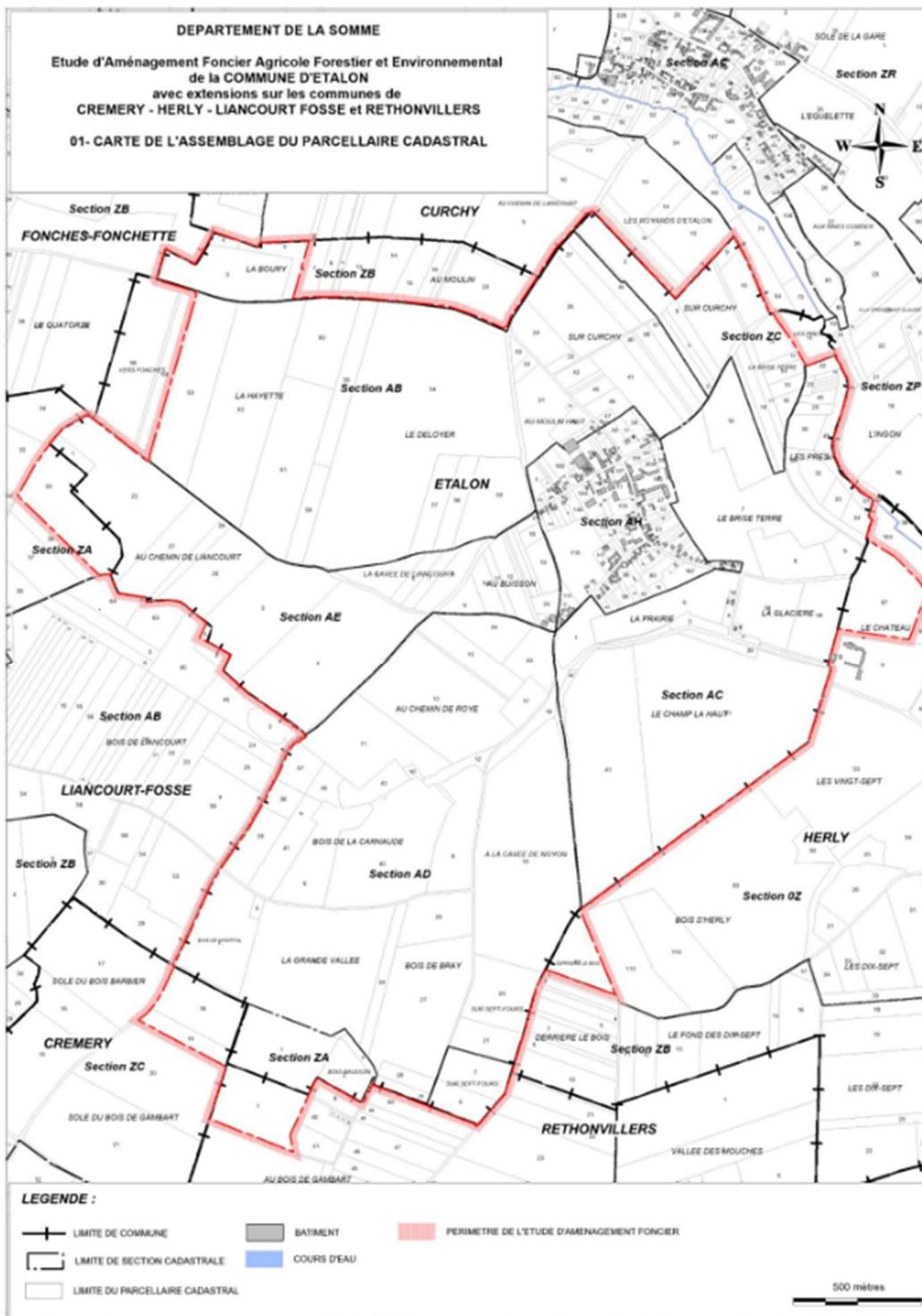
La présente étude d'aménagement foncier a le caractère d'un document destiné à éclairer la CCAF sur l'opportunité de réaliser un aménagement foncier selon les modalités prévues par l'article L.123-24 du CRPM.

A cet égard, les orientations de cette étude ne sauraient engager, ni la CCAF, ni le maître d'ouvrage, notamment en ce qui concerne le périmètre et les travaux connexes. Les décisions définitives seront à prendre par la commission le moment venu.

➤➤ 1.5 – Caractéristiques et localisation du projet

◆ Le territoire concerné

La zone d'étude couvre la quasi-totalité du périmètre de la commune d'Etalon et comprend des extensions très limitées sur les communes de Crémery, Herly, Liancourt-Fosse et Rethonvillers.

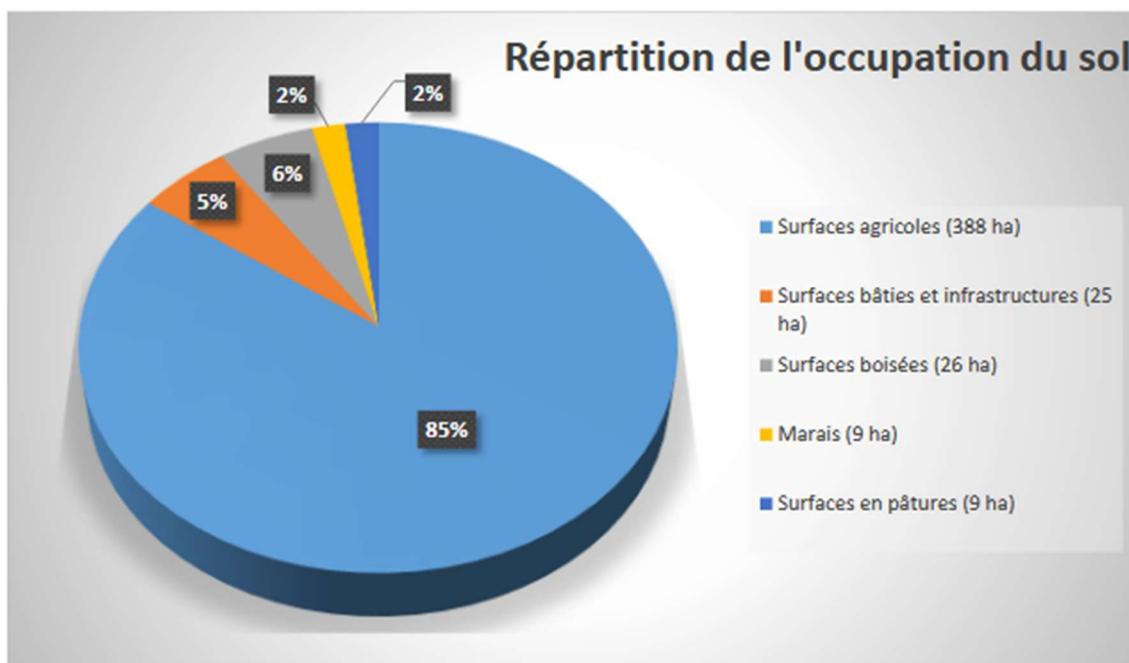


Le périmètre d'étude représente une surface d'environ 458 ha, réparti comme suit sur les communes concernées :

Communes	Surface dans le périmètre d'étude	Dont surface agricole (RPG 2017)
ETALON	433 ha 20	364 ha 00
Avec extensions sur :		
CREMERY	5 ha 57	5 ha 57
HERLY	7 ha 78	7 ha 78
LIANCOURT FOSSE	5 ha 75	5 ha 75
RETHONVILLERS	4 ha 81	4 ha 81
TOTAL	457 ha 11	387 ha 91

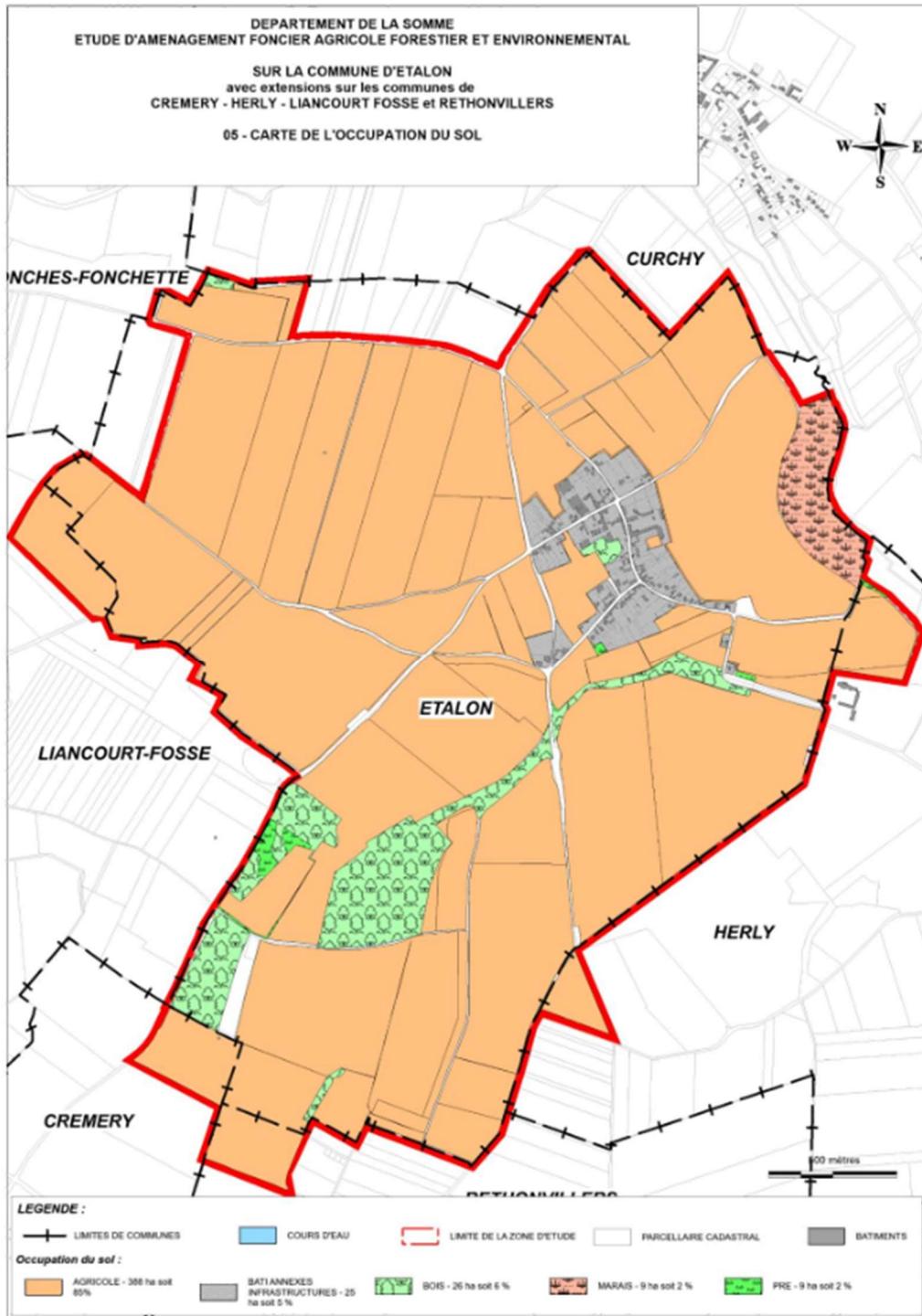
◆ Le parcellaire

La zone d'étude est majoritairement agricole (85%), néanmoins, les surfaces boisées représentent une surface non négligeable (6%) dans la zone d'étude mais également, en périphérie, qui constitueront des contraintes dont il faudra tenir compte dans le cas d'un projet d'aménagement agricole.



La répartition de l'occupation du sol dans la zone d'étude est représentée dans la carte suivante :

- au nord-ouest : une zone d'openfield, relativement à plat présentant de grands îlots de culture de forme régulière ;
- au sud-ouest : un secteur topographiquement plus marqué et entrecoupé de zones boisées qui présente donc des îlots moins grands ;
- à l'est : une zone d'étangs et de marais qui borde l'Ingon.



◆ L'environnement

La zone d'étude se répartit sur 2 bassins versants distincts, d'importance inégale. La majeure partie du territoire correspond à une importante vallée sèche dont la partie aval est situées dans la zone d'étude. Cette vallée sèche conflue avec la vallée de l'Ingon.

Une partie du territoire d'Étalon est directement localisée sur le versant rive droite de l'Ingon.

Quelques dysfonctionnements hydrauliques ont été constatés, mais ils restent limités. La commune a fait l'objet une fois d'un arrêté de catastrophe naturelle (tempête de 1999). L'aménagement foncier représente une opportunité pour remédier aux dysfonctionnements existants mais il est nécessaire d'anticiper les effets d'un aménagement foncier éventuel, et notamment d'un agrandissement du parcellaire.

Le territoire d'Étalon est longé par des bois importants au Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-ouest. Des bois aux dimensions plus modestes sont également présents, plutôt dans le sud du territoire. Il s'agit de boisements de feuillus, diversifiés.

La consultation de la carte d'Etat major permet de constater que la configuration des bois n'a que peu évolué depuis plus de 150 ans et la surface en bois reste sensiblement celle d'il y a 150 ans.

En dehors de ces bois, on trouve un important talus boisé longeant la vallée sèche principale (surface de 2.70 ha) et un petit bosquet au cœur du village (surface d'environ 0.65 ha).

Dans le nord du territoire, à proximité de l'Ingon, on trouve par ailleurs une zone de marais (correspondant à une zone humide) très boisée, représentant une surface totale de 8.8 ha.

La surface totale de boisements (hors marais) est de 26.5 ha, sur le périmètre d'étude.

Sur l'ensemble du périmètre d'étude, le cabinet A.GEO a mesuré :

- Une surface de 26.5 ha de bois, répartie en 7 bois ou bosquets
- Une surface de marais ou de zone potentiellement humide d'environ 8.8 ha
- Une surface en herbe d'environ 9.5 ha
- Un linéaire total de haies de 518 m
- Un linéaire total de haies discontinues de 625 m
- Un linéaire de talus boisé de 4 520 m
- Un linéaire de talus non boisé de 2 350 m
- Un linéaire de 4100 m de voies communales ou chemins ruraux empierrés
- Un linéaire de 7680 m de chemins en terre

La zone d'étude ne révèle aucune plante rare ou exceptionnelle. Les espèces animales présentes sont relativement communes dans la région.

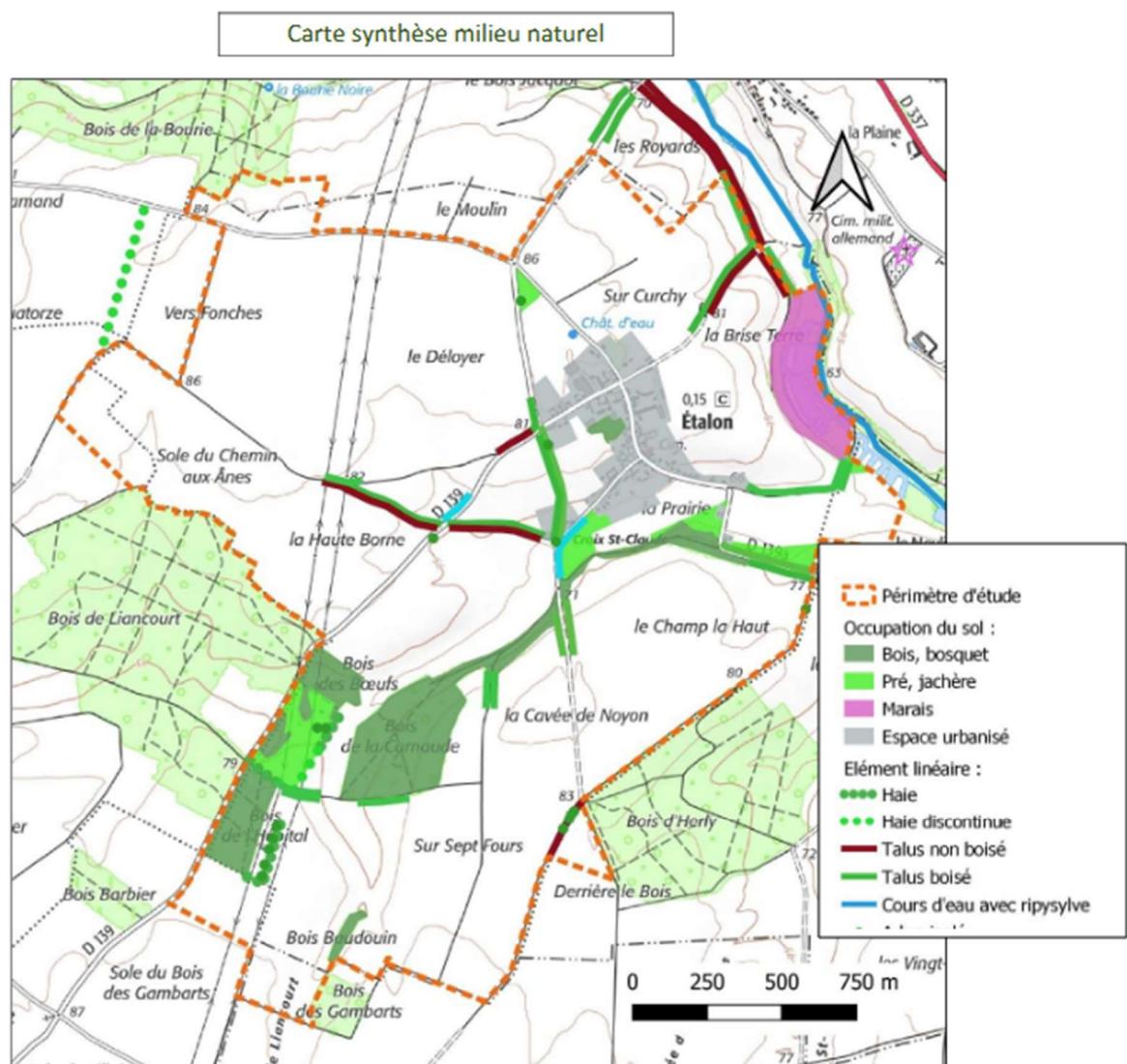
Aucune ZNIEFF n'est répertoriée dans la zone d'étude ou à proximité immédiate. On note cependant une zone de marais, classée en Zone à Dominante Humide.

Cependant, les rideaux boisés, talus ou bosquets offrent une diversité d'espèces animales ou végétales, constituant des zones relais au milieu de la plaine. Cette diversité est un atout et une richesse, qui doivent être pris en compte dans un aménagement foncier. En

effet, la diversité ordinaire des petites formations boisées, des talus, haies, disséminées sur le territoire contribuent à la biodiversité et doivent être prises en considération dans l'aménagement foncier.

Dans ce projet d'aménagement, l'enjeu principal est de préserver cette biodiversité ordinaire, voire de la renforcer. Le principal risque est la suppression de l'un ou l'autre des éléments participant à cette biodiversité. Dans un aménagement foncier, ces éléments devront être préservés le plus possible. On pourra renforcer, conforter certains secteurs, par de nouvelles plantations. Dans l'esprit de la trame verte et bleue, cela contribuera à créer des zones relais entre les réservoirs de biodiversité.

Des chemins sont classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et pour la plupart, ils sont bordés de talus, de haies.



➤➤ 1.6 – Composition du dossier d'enquête

N°	Pièce	Format	Nb de pages
0	Registre		
	<i>Publicité dans la presse</i>		
	Parution l'Action Agricole Picarde du 05/09/2025	A3	1
	Parution Courrier Picard – Somme/Aisne du 05/09/2025	A3	1
	Parution l'Action Agricole Picarde du 26/09/2025	A3	1
	Parution Le Courrier Picard – Somme/Aisne du 26/09/2025	A3	1
	<i>Arrêté</i>		
	Arrêté du CD 80 du 25/07/2025	A4	
	Proposition de la CCAF d'Étalon 14/02/2025	A4	4
	Plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé		1
	Etude d'aménagement		
	Volet 1 : État initial agricole et Foncier	A4	60
	Volet 2 : État initial environnemental	A4	115
	Volet 3 : Propositions au stade de l'étude	A4	23
	Volet 4 : Atlas cartographique		
	État initial		
	1- Carte de l'assemblage du parcellaire cadastral		1
	2- Carte de la répartition des parcelles par commune		1
	3- Carte IGN		1
	4- Orthophotographie		1
	5- Carte de l'occupation du sol		1
	6- Carte de la répartition des îlots de culture par nature de culture		1
	7- Carte de la répartition des îlots de culture par exploitants après échanges		1
	8- Carte de la répartition des îlots de culture par exploitants avant échanges		1
	9- Carte des échanges agricoles		1
	10- Carte d'identification des comptes de propriété		1
	11- Carte de la répartition des comptes de propriété par surface		1
	12- Carte des propriétés publiques et assimilées		1
	13- Carte de la voirie		1
	14- Carte de l'état de la voirie		1
	Synthèse		
	20- Carte des contraintes		1
	Propositions		
	21- Carte de propositions de périmètre ECIR		1
	22- Carte de propositions de périmètre AFAFE		1
	23- Carte de propositions environnementales et hydrauliques		1
	24- Tableau de proposition de maintien d'éléments environnementaux		1

N°	Pièce	Format	Nb de pages
	25- Tableau de proposition de création d'éléments environnementaux		
	Résumé Non Technique	A4	57
	Etat parcellaire		
	Listing des propriétaires	A4	2
	Listing des exploitants	A4	1
	Listing des parcelles	A4	5
	Etat parcellaire	A4	59
	Nombre total de pages		341

➤ 2 - ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

➤➤ 2.1 – Désignation du commissaire-enquêteur

Par décision N° E25000044/80 du 27/03/2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens m'a désignée en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire et Madame Brigitte DEVILLERS-RACINE en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante pour mener l'enquête publique demandée par le Conseil Départemental de la Somme relative à la demande d'AFAFE.

➤➤ 2.2 – Arrêté d'enquête publique

Par arrêté en date du 25/07/2025, Madame la présidente du Conseil Départemental de la Somme a prescrit du 22/09/2025 au 24/10/2025 inclus l'enquête publique portant sur la demande d'AFAFE de la CCAF d'Étalon.

➤➤ 2.3 – Réunions préparatoires

Une première réunion préparatoire s'est tenue, le 18/03/2025 au Conseil départemental de la Somme – 13 boulevard Maignan-Larivière à Amiens. M. DHENNIN m'a présenté le projet et m'a expliqué le fonctionnement des CCAF – CIAF – CCIAF - CDAF et la procédure d'un AFAFE.

Une deuxième réunion préparatoire s'est tenue, le 19/08/2025 en mairie d'Étalon, j'étais présente ainsi que Mme Brigitte Devillers-RACINE, commissaire-enquêtrice suppléante, M. David DHENNIN, en charge du projet pour le CD 80, Mme THÉO, géomètre-experte du cabinet A.GEO, Mme MUSSLER, secrétaire de mairie et M. HOUSSÉ, maire d'Étalon.

Lors de la deuxième réunion préparatoire plusieurs points ont été évoqués notamment :

◆ Les modalités d'organisation :

Ainsi les dates de l'enquête publique ont été arrêtées ainsi que les dates, heures et lieu des permanences. La clôture de l'enquête publique étant fixée à la fin de la dernière permanence.

Il a été décidé :

- ♦ de faire un affichage dans les mairies et sur site ;
- ♦ de publier l'avis d'enquête publique sur le Courrier Picard et sur l'Action Agricole Picarde.

◆ Le dossier d'enquête et le projet

➤➤ **2.4 – Publicité de l'enquête**

L'avis portant à la connaissance du public les indications sur le déroulement de l'enquête a fait l'objet d'affichage, en mairie des communes concernées et aux entrées d'Étalon.

➤➤ **2.5 - Presse**

L'avis a été publié dans deux journaux d'annonces légales :

- Le Courrier Picard – Somme / Aisne (éditions des 05/09/2025 et 26/09/2025) ;
- L'Action Agricole Picarde (éditions des 05/09/2025 et 26/04/2025)

➤➤ **2.6 - Mairie**

L'affichage a été effectué :

- En mairie d'Étalon, Crémery, Herly, Liancourt-Fosse et Rethonvillers.
- Sur site.

➤ 3 - DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

➤➤ 3.1 – Durée de l'enquête et permanences

L'enquête publique s'est déroulée du 22/09/2025 au 24/10/2025 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Pendant toute cette période, le dossier était à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie de Tricot :

- le mardi de 13h30 à 18h30 ;
- le jeudi de 8h30 à 12h00.

J'ai assuré quatre permanences en mairie de Tricot :

- Le 22/09/2025 de 14h30 à 17h30 ;
- Le 01/10/2025 de 16h00 à 19h00 ;
- Le 18/10//2025 de 9h30 à 12h30 ;
- Le 24/10/2025 de 9h30 à 12h30.

➤➤ 3.2 – Accueil du public - Climat de l'enquête publique

Le lundi 22 septembre 2025 avant la première permanence, accompagnée de M. DHENNIN, j'ai fait le tour des 4 panneaux d'affichage installés aux entrées du village. Nous avons ensuite installé, le dossier, le plan et l'ordinateur mis à la disposition du public.

Lors de la première et de la dernière permanence, j'ai été assistée de M. DHENNIN, M. RICHARD géomètre (cabinet A.GEO) et Mme POQUET, en charge de la partie environnementale (cabinet EMERGENCE – sous-traitant du cabinet A.GEO). Pour la dernière permanence, Mme THEO, géomètre-expert (cabinet A.GEO) était présente à la place de M. RICHARD.

Lors des deuxième et troisième permanence, j'ai été assistée de Mme THEO.

L'enquête publique s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. La salle mise à disposition m'a permis de recevoir le public en toute confidentialité, ce dans le respect des gestes barrières.

Lors de chaque permanence, j'ai été accueillie par M. HOUSSÉ, maire d'Étalon
Aucun incident n'est à signaler.

➤➤ 3.3 - Formalités d'ouverture et de clôture de l'enquête publique

J'ai ouvert le registre et j'ai côté et paraphé les feuillets du registre d'enquête. J'ai clôturé ce même registre le 22/10/2025, à l'issue de la dernière permanence.

Le registre dématérialisé, ouvert le 22/09/2025 à 14h30 a également été clôturé le 22/10/2025 à 12h30.

➤➤ 3.4 – Contributions

La participation du public se traduit par :

Lors des permanences

N°	Date	Lieu	Personnes rencontrées	Observations				
				Écrites	Notes ou courriers	Mémoires	Orales	Total
1	22/09/2025	Mairie d'Étalon	9	0	0	0	0	0
2	01/10/2025		1	0	0	0	0	0
3	18/10/2025		3	2	0	0	0	2
4	24/10/2025		4	1	0	0	0	1

En dehors des permanences

Registre papier

AUCUNE observation n'a été portée sur le registre.

Registre dématérialisé

QUATRE pouvoirs et observations ont été portés sur le registre

Courriers reçus

AUCUN courrier n'a été reçu en mairie de Tricot

Pétition

AUCUNE pétition n'a été déposée.

Courriels reçus

UN courriel a été reçu

➤➤ 3.5 - Observations émises

Huit contributeurs ont déposé les observations autour de trois thèmes :

- demande d'exclusion : 4
- demande d'inclusion : 3
- aspect environnemental : 1

➤➤ **3.6 – Notification du PV de synthèse des observations**

Conformément à la réglementation, j'ai rédigé le procès-verbal de synthèse ; celui-ci a été transmis par courriel à M. David DHENNIN, chargé du projet pour le CD 80, le 28/10/2025.

➤➤ **3.7 – Mémoire en réponse du pétitionnaire**

Un mémoire en réponse m'a été transmis, par courriel, le 05/11/2025. Il est annexé au présent rapport.

Réponse du pétitionnaire :

Le pétitionnaire a répondu point par point à chaque contribution, précisant que les contributions seront étudiées par la CCAF, dans sa prochaine réunion, prévue le 2 décembre 2025, en concertation avec Mme THÉO géomètre-expert (cabinet A.GEO).

➤➤ **3.8 – Conclusions**

Mes conclusions motivées font l'objet d'un document séparé intitulé « Conclusions de la Commissaire-Enquêtrice ».

Fait à Saint-Riquier, le 14/11/2025
La commissaire-enquêtrice



Dolorès RACINE